



Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag

Appel à propositions : Consultant en évaluation finale pour le projet intitulé « Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » EbA3-023

I. Informations résumées

Projet	Paiement pour les services écosystémiques de protection et de restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail »
Durée du projet	<u>5 janvier 2023 - 4 janvier 2026</u>
Donateur	Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF)
Implementateur(s)	CORE (Effort de secours organisé par la communauté)
Zone géographique active	Département Nippes (Paillant et Bondeau) et Département Grand'Anse (Corail et Pestel)
Pilier(s) de CORE	Faire face au changement climatique
Calendrier de l'évaluation	Évaluation finale
Nature de l'évaluation	Externe et indépendant
Durée prévue	10 semaines

II. Aperçu de l'évaluation finale du projet

L'objectif de l'évaluation finale du projet *Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail* est d'évaluer la performance globale du projet en examinant la pertinence des interventions, l'obtention des résultats, l'efficacité opérationnelle, l'efficacité des ressources mobilisées, l'impact généré sur les écosystèmes naturels et les communautés locales, ainsi que la durabilité des réalisations. Cette évaluation relève des exigences procédurales du CORE (Community Organized Relief Effort) et des obligations contractuelles définies par le Caribbean Biodiversity Fund (CBF).

L'évaluation analysera :

- La mobilisation des parties prenantes et le fonctionnement des mécanismes de gouvernance locale.
- L'impact des activités de renforcement des capacités sur les pratiques communautaires.
- La performance technique des mesures de conservation des sols et de restauration écologique, ainsi que l'étendue des zones reboisées, restaurées ou maintenues sous protection.
- La contribution des clubs environnementaux au changement de comportement, l'efficacité socioéconomique des activités génératrices de revenus dans les chaînes de valeur de la pêche, du café, du cacao et de l'apiculture, ainsi que le degré d'opération du mécanisme de Paiement des Services Écosystémiques (PES), évaluant sa cohérence, ses résultats préliminaires et ses perspectives de durabilité.
- La cohérence interne et externe du cadre logique et le niveau d'atteinte des objectifs prévus.

L'évaluation produira une analyse intégrée et rigoureuse destinée à éclairer les décisions stratégiques futures, à améliorer la conception et la mise en œuvre d'initiatives similaires, à renforcer les mécanismes institutionnels et opérationnels de gestion environnementale, et à tirer parti des bonnes pratiques ainsi que des leçons clés tirées. Il constituera donc un outil essentiel pour consolider les efforts de conservation et de gestion durable des écosystèmes de mangroves, tout en soutenant la formulation de programmes et d'interventions ultérieurs.

III. Contexte du projet, population cible et parties prenantes

Haïti a longtemps été confronté à l'instabilité politique, à la violence des gangs, à des crises socio-économiques. De plus, le pays est fortement exposé à divers risques naturels et vulnérable à des défis environnementaux tels que la déforestation, la pollution, la perte de diversité biologique et le changement climatique. Les communautés locales appauvries exploitent les ressources naturelles d'Haïti pour assurer leur subsistance et tirer des sources de revenus, une situation qui aggrave encore la dégradation de l'environnement. Pour le projet proposé, CORE cherche à traiter la dégradation environnementale dans les régions de Grand'Anse et Nippes, dans deux municipalités de chacun des deux départements : à savoir Paillant et Bondeau dans le département de Nippes, et Corail et Pestel dans le département de Grand'Anse, où les facteurs mentionnés ont conduit à la dégradation des bassins versants en amont et en aval.

Dans ce contexte, CORE met en œuvre le projet « **Paiement des services écosystémiques pour la protection et la restauration des écosystèmes de mangroves de Bondeau, Pestel et Corail** » du 5 janvier 2023 au 4 janvier 2026. Le projet est structuré autour de trois composantes principales pour atténuer les impacts du changement climatique :

1. La composante **Moyens de subsistance** développe les chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales.
2. La composante **Gouvernance Environnementale** vise à renforcer les capacités des autorités locales et des leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris les forêts de mangroves, et à sensibiliser la communauté à la gestion des ressources naturelles.
3. La composante **Restauration Écologique** facilite la protection des forêts de mangroves et des bassins versants dégradés.

3.2 Population cible

Concernant les objectifs du projet, les indicateurs liés à l'Action Populaire couvrent un total de 1 046 bénéficiaires directs, répartis par sexe en 709 hommes et 337 femmes. De plus, les indicateurs associés à l'Action sur les Écosystèmes visent à soutenir la protection, la restauration et la gestion durable d'une superficie totale de 19 030,59 hectares, englobant les écosystèmes de mangroves, les systèmes agroforestiers et les écosystèmes de savane.

3.3 Parties prenantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une collaboration étroite a été établie avec plusieurs partenaires institutionnels et communautaires, qui ont contribué à son exécution et à la réalisation de ses objectifs. Les partenaires du projet comprennent :

- Association des pêcheurs et pêcheuses de Bondeau (AMPKB)
- Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADEC)
- Directions départementales du ministère de l'Environnement de Nippes et Grand'Anse

IV. Objectifs du projet, théorie du changement, et

4.1. Objectif général

Pour assurer la préservation de la biodiversité marine et côtière, accroître la résilience des écosystèmes terrestres de Bondeau, Pestel et Corail face aux tempêtes et catastrophes naturelles en réduisant la perte de mangroves grâce au programme PES.

4.2. Objectifs spécifiques

- Gérer de manière durable les habitats marins et côtiers soutenus par l'EbA, intégrant la résilience sociale et économique face au changement climatique.
- Améliorer la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles (faciliter

- les acteurs locaux à assumer le rôle de gestionnaires de l'environnement).
- Réhabiliter et restaurer les bassins versants et les mangroves Paillant/Bondeau et Pestel/Corail.
 - Améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et des agriculteurs grâce à un soutien technique et des mesures d'incitation basées sur un soutien concret.

4.3 Théorie du changement

La gestion, la protection et la restauration des végétaux de mangroves pour la fourniture de services écosystémiques et la résilience des communautés exposées aux risques climatiques, géologiques et socio-économiques seront durables si :

- Les autorités locales prennent en main et mettent en œuvre efficacement les politiques, lois et conventions de protection des ressources environnementales.
- Les acteurs locaux développent les compétences, la capacité et les informations nécessaires pour participer à leur protection, gestion et restauration.
- Les bassins versants dominant les mangroves sont restaurés en entretenant le sol, en renforçant les systèmes agroforestiers et en augmentant les zones boisées.
- Les communautés peuvent anticiper et se préparer aux événements climatiques et s'adapter à leurs effets.
- Les femmes participent à la prise de décision sur la gestion des ressources naturelles dans leurs communautés.
- Les moyens de subsistance des agriculteurs sont améliorés afin de réduire la pression sur les ressources en bois.
- Les pêcheurs sont formés à organiser et maintenir des pratiques de pêche durables.

V. Zone d'évaluation

Cette étude se déroulera dans les départements Nippes (Paillant/Bondeau) et Grand'Anse (Pestel/Corail). Le consultant doit effectuer 60 % de son travail sur le terrain afin d'assurer une évaluation approfondie et représentative des réalités locales.

Municipalité	Section	Activités
Paillant	Salagnac	Environnemental Club
	Salagnac /Bezin II	Parcelle agroforestière dans les bassins versants
		Sensibilisation
		Conservation des sols et de l'eau
Petite rivière de nippes	Bezin	Restauration des mangroves
		Renforcement de la pêche et de l'apiculture
		Club environnemental

		Sensibilisation
Corail	Centre-ville, 1ere Duquillon, 2eme Fond'ycaques	Club environnemental
	1ere Duquillon (terre blanche, Nacher, Bellevue, Richard)	Parcelle agroforestière dans les bassins versants
	1ere Duquillon (depuis le centre-ville jusqu'à terre blanche)	Conservation des sols et de l'eau
	1ere Duquillon (Mapou)/ 2eme Fond'ycaques (Roche miel, Guillaume)	Parcelle agroforestière basée sur le café/cacao
Pestel	2eme espère (Lafièvre) / 3ème Jean Bellune (Jean Bellune, Menthor)	Parcelle agroforestière basée sur le café/cacao
	Centre-ville, 1ere bernagousse, 2eme espère, 3eme jean bellune, 4 ème desrviaux	Sensibilisation
	Centre-ville, Espère, Jean-bellune, Tozia, Duchity	Club environnemental

VI. Activités du projet

Secteur	Activités	Statut actuel des activités en décembre 2025
Moyens de subsistance	305 personnes participant à une formation aux moyens de subsistance	150 % terminé
Gouvernance environnementale	115 des parties prenantes se sont formées	145,21 % de réussite
Restauration écologique	Des zones de mangroves de 8 ha réhabilitées	95,60 % de réussite
	146,78 ha de zones d'agroforesterie réhabilitées	151,15 % achevés
	357,84 ha de zones de Savannah réhabilitées	59,64 % achevés

VII. Mission du consultant

En général, la mission du consultant se compose de :

- Réalisation de l'évaluation finale des différents aspects du projet.
- Mobiliser les enquêteurs de terrain.
- Développer les différents livrables.
- Soumission d'une version anglaise du rapport final.

VIII. Tâches à accomplir

- Réaliser une analyse documentaire du projet afin d'évaluer sa pertinence par rapport aux objectifs et résultats attendus.
- Examiner le degré effectif de participation et d'engagement des acteurs locaux dans les actions de préservation et de restauration des écosystèmes, en évaluant la qualité, la fréquence et la valeur ajoutée de leur contribution lors de la mise en œuvre.
- Évaluer l'efficacité de la formation dispensée, mesurer l'acquisition de compétences, l'application des connaissances et leur influence sur l'amélioration de la gouvernance environnementale locale.
- Évaluer le niveau de compréhension communautaire des deux approches liées au projet : « Adaptation basée sur l'écosystème » et « Approche de la crête au récif », en analysant comment ce projet est perçu et adopté par les populations locales, son impact sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que sa contribution à la préservation des écosystèmes et à l'amélioration des conditions de vie.
- Évaluer le degré d'appropriation des initiatives de gestion des ressources naturelles issues du projet par les bénéficiaires, dans l'optique qu'ils continuent d'adopter des pratiques durables.
- Évaluer l'impact des activités liées à la gestion et à la protection des mangroves.
- Évaluer le taux de survie des semis de mangrove plantés afin d'évaluer l'efficacité des actions de restauration écologique, leur adaptation aux conditions biophysiques locales et la qualité des systèmes de suivi post-plantation.
- Analyser le taux de survie des semis agroforestiers établis dans des parcelles communautaires et individuelles, en évaluant les facteurs influençant leur entretien (entretien, pratiques agricoles, conditions climatiques, gestion communautaire).
- Évaluer l'impact des clubs environnementaux sur la communauté, en particulier en termes de sensibilisation, de changement de comportement et de contribution à la préservation des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les comportements des jeunes et des communautés, les niveaux de sensibilisation et l'engagement dans la conservation durable des ressources naturelles.

- Évaluer l'impact des clubs environnementaux sur la communauté, en particulier en termes de sensibilisation, de changement de comportement et de contribution à la préservation des ressources naturelles sur les comportements des jeunes et des communautés, leur prise de conscience et leur engagement dans la préservation durable des ressources naturelles.
- Évaluer l'impact des activités génératrices de revenus sur les communautés locales, en particulier la création de coopératives de pêche, le développement des chaînes de valeur du café et du cacao via l'établissement de parcelles agroforestières, ainsi que la promotion de l'apiculture.
- Analyser l'évolution des revenus générés par les activités agricoles, agroforestières et de pêche soutenue par le projet, et mesurer leur contribution à l'amélioration des moyens de subsistance des ménages, au renforcement de leur résilience économique et à la réduction de leur vulnérabilité.
- Évaluer le nombre de pêcheurs informés du plan de gestion, leur niveau de compréhension et la proportion de ceux qui ont exprimé leur intention d'adopter les pratiques recommandées, afin d'évaluer la propriété locale et les perspectives de durabilité.
- Évaluer l'efficacité et les impacts des activités de conservation des sols mises en œuvre dans les zones d'intervention du projet, en analysant leur impact sur la réduction de l'érosion, l'amélioration de la qualité des sols et la durabilité des pratiques agricoles. Cette évaluation couvrira également le niveau de propriété des techniques de conservation par les communautés locales, leur participation à la mise en œuvre des actions et les changements observés dans les pratiques agricoles traditionnelles.

IX. Questions d'évaluation

Cette évaluation finale collectera des données pour répondre aux quatre questions suivantes :

Question 1 : Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré les habitats marins et côtiers dans les communautés ciblées de Bondeau, Pestel et Corail pour faire face aux impacts du changement climatique ?

Sous-questions :

- Quelle est la pertinence de la conception, des composants et des activités du projet pour répondre aux besoins des communautés ciblées et aux défis environnementaux identifiés ?
- Les critères de sélection des participants ont-ils effectivement identifié les populations les plus vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, personnes âgées) ?
- Comment la résilience sociale et économique au changement climatique a-t-elle été intégrée ?

Question 2 : Quels ont été les résultats des activités de projet sur la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles ?

Sous-questions :

- Dans quelle mesure les stagiaires appliquaient-ils les nouvelles connaissances et compétences acquises ?
- Dans quelle mesure le contenu, les méthodes et la durée de la formation ont-ils répondu aux besoins des participants ?
- Quelle a été l'efficacité du projet pour faciliter l'adoption ou l'élargissement du rôle des agents environnementaux ?

Question 3 : Dans quelle mesure le projet a-t-il pu restaurer ou protéger les zones de mangroves, et améliorer les bassins versants dégradés ?

Sous-questions :

- Quels signes écologiques (survie des semis, stabilisation des sédiments, indicateurs de biodiversité) étaient observables, le cas échéant ?
- Quel était le niveau de participation de la communauté aux activités de restauration et de protection ?

Question 4 : Dans quelle mesure les activités génératrices de revenus et le renforcement des chaînes de valeur ont-elles contribué à la diversification des revenus, à l'amélioration des conditions de vie et à l'adoption de pratiques de subsistance respectueuses de l'environnement ?

Sous-questions :

- Comment le développement des chaînes de valeur a-t-il soutenu la diversification des revenus ?
- Y a-t-il eu des défis spécifiques au genre rencontrés en participant aux activités génératrices de revenus ?
- Quels mécanismes de soutien (équipement, formation, prise de décision collective) fonctionnent bien ou mal ?

Questions	Sources de données suggérées	Méthodes de collecte de données suggérées
Q1. Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré les habitats marins et côtiers dans les communautés ciblées de Bondeau, Pestel et Corail pour faire face aux impacts du changement climatique ?	Ménages participants (hommes, femmes, jeunes) Leaders communautaires et autorités locales Conception du projet, ToC, rapports, supports de formation	Enquêtes ménagères Entretiens avec des informateurs clés (autorités locales, leaders communautaires)
Q2. Quels ont été les résultats des activités de projet sur la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles ?	Leaders communautaires, autorités locales	Groupes de discussion (MGF) répartis par sexe KII avec les autorités locales, les formateurs et les leaders communautaires Exercice de cartographie participative
Q3. Quels ont été les résultats des activités de projet sur la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles ?	Pêcheurs, agriculteurs, comités des bassins versants Participants impliqués dans la restauration des mangroves ou les activités CES/conservation des sols Données SIG, cartes, coordonnées GPS	KII avec des agents environnementaux, techniciens de projet, agents de pêche Observation sur le terrain Cartographie participative des zones restaurées ou protégées Les FGD avec des groupes communautaires
Q4. Quels ont été les résultats des activités de projet sur la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles ?	Bénéficiaires des activités génératrices de revenus (IGA), coopératives et/ou groupes de producteurs	Groupes de discussion (MGF) avec des participants de l'IGA répartis par sexe KII avec des leaders coopératifs, des acteurs de la chaîne de valeur, des agents de projets de moyens de subsistance Exercices de cartographie de la chaîne de valeur

L'équipe MEAL, en collaboration avec l'équipe de consultants, finalisera les méthodes d'évaluation avant le travail de terrain

X. Composition du rapport d'évaluation final

La structure du rapport final doit présenter les différentes parties comme suit :

Évaluation de la pertinence du projet par rapport aux objectifs et résultats attendus après un examen approfondi des documents du projet (rapports, plans d'action, évaluations antérieures, etc.).

Évaluation de l'alignement du projet avec les politiques environnementales du ministère de l'Environnement et les stratégies nationales de gestion des ressources naturelles.

Analyse de la mobilisation des parties prenantes locales

- Évaluer le niveau d'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles.
- Analyser l'efficacité des mécanismes de gouvernance existants, y compris les structures participatives et les processus décisionnels.
- Examiner l'engagement communautaire dans les actions de préservation et de restauration des écosystèmes, en évaluant la mise en œuvre des initiatives locales.

Évaluation de l'implication des participants

- Évaluer la participation active des bénéficiaires à la mise en œuvre du projet, notamment leur engagement dans les activités de conservation.
- Analyser leur propriété des initiatives de gestion des ressources naturelles et l'adoption de pratiques durables, sur la base d'observations de terrain et d'entretiens.

Mesure du niveau d'adoption des pratiques par les pêcheurs

- Identifier les pêcheurs ayant participé aux sessions de sensibilisation ou à la présentation du plan de gestion.
- Administrez un questionnaire pour évaluer leur compréhension du plan et des pratiques recommandées.
- Mesurez la proportion de pêcheurs exprimant leur intention d'adopter ou ayant déjà adopté de bonnes pratiques (zones de pêche, techniques, conservation).
- Examinez les obstacles à l'adoption (équipement, connaissances, contraintes socio-économiques).
- Documentez les perceptions de la durabilité et de l'efficacité du plan de gestion.

Évaluation de la formation fournie aux acteurs locaux

- Mesurer l'efficacité des formations dispensées aux acteurs locaux et aux leaders communautaires, en vérifiant leur compréhension des enjeux environnementaux et leur capacité à appliquer les connaissances acquises.
- Analysez la contribution de cette formation à l'amélioration de la gouvernance environnementale et à l'autonomisation des acteurs locaux dans la gestion durable

des ressources naturelles.

Analyse des clubs environnementaux

- Évaluer l'effet des clubs environnementaux dans la sensibilisation des jeunes et des communautés à la préservation des ressources naturelles.
- Mesurez leur rôle dans l'engagement communautaire et la diffusion de bonnes pratiques environnementales.

Évaluation des activités liées à la gestion des mangroves et aux moyens de subsistance alternatifs

- Analyser la mise en œuvre des activités de gestion et de protection des mangroves, en évaluant leur efficacité et leur impact sur l'écosystème local.
- Examinez l'intégration des moyens de subsistance alternatifs (par exemple, apiculture, agroforesterie, etc.) et leur impact sur les communautés locales, en particulier en termes de durabilité.

Évaluation des activités de conservation des sols

- Analyser l'effet des activités de conservation des sols en collectant et en examinant des données sur la réduction de l'érosion, l'amélioration de la fertilité des sols et la durabilité des pratiques agricoles adoptées dans les zones d'intervention.
- Évaluer le degré de propriété des techniques de conservation par les communautés locales.

Évaluation du taux de survie des semis de mangrove et des activités agroforestières

- Comparez le nombre initial de semis plantés avec le nombre observé pour déterminer le taux de survie.
- Analysez les facteurs de mortalité (salinité, accumulation de sable, prédatation, manque d'entretien, pratiques communautaires).

Évaluation des activités génératrices de revenus

- Analyser l'impact des activités génératrices de revenus sur les communautés locales, en particulier les coopératives de pêche, le développement du café, du cacao et des chaînes de valeur apicoles.
- Examinez les résultats économiques en collectant des données sur les revenus avant et après l'intervention des projets (agriculture, agroforesterie, pêche).
- Examinez les résultats sociaux et environnementaux de ces activités, en identifiant les bénéfices pour les communautés et les défis rencontrés. Identifiez les facteurs influençant positivement ou négativement la rentabilité des activités.

Évaluation du mécanisme PES.

XI. Composition des livrables

Le rapport d'évaluation comprendra deux livrables couvrant les points suivants :

Livrable 1 :

Rapport de cadrage : Cela constituera le premier livrable de la mission. Ce document définira le cadre méthodologique de l'évaluation, spécifiera les objectifs spécifiques, le périmètre, les questions d'évaluation, les outils de collecte de données, ainsi que le calendrier de mise en œuvre. Il présentera également les approches d'analyse proposées et les modalités de collaboration avec les parties prenantes. Cette note de début, soumise pour validation préalable, servira de référence commune afin d'assurer une compréhension commune du processus d'évaluation et de garantir la cohérence, la rigueur et la qualité du travail à réaliser. Le plan d'évaluation comprendra :

- Matrice détaillée de conception d'évaluation qui relie les questions d'évaluation) aux sources de données, aux méthodes et au plan d'analyse des données ;
- Projets de questionnaires et autres instruments de collecte de données ou leurs principales caractéristiques.
- Liste des candidats potentiels et des sites à visiter, ainsi que critères de sélection proposés et/ou plan d'échantillonnage (doit inclure la méthodologie et les méthodes d'échantillonnage, y compris une justification de la taille de l'échantillon et tout calcul applicable).
- Limitations du plan d'évaluation.

Livrable 2 : Présentation orale et discussion des résultats

La date de présentation orale et de discussion des résultats sera déterminée dans le plan de travail d'évaluation.

Livrable 3 : Elaboration du rapport final

Une fois la séance de présentation orale et de discussion des résultats terminée, l'équipe d'évaluation sera alors invitée à soumettre un projet de rapport final (une version française et une version anglaise).

Livrable 4 : Soumission rapport final

La date de soumission du rapport final sera déterminée dans le plan de travail d'évaluation. Une fois le projet final soumis, le siège du CORE et les bureaux d'Haïti disposeront de 7 jours pour examiner et commenter le projet final. L'équipe d'évaluation sera alors invitée à soumettre la version finale du rapport révisé dans un délai de 7 jours ouvrables.

XII. Conduite de la mission

- La mission sera menée dans les zones d'intervention du projet, notamment à Nippes (Paillant/Bondeau) et à Grand'Anse (Pestel et Corail), sous la supervision du département MEAL, du responsable du programme et des coordinateurs du projet.
- Présentation orale du rapport global d'évaluation : Le consultant doit organiser et présenter clairement les résultats de l'évaluation à l'équipe du projet, ainsi que les principales recommandations découlant de l'évaluation.

- La correction finale du rapport d'évaluation est attendue avant sa validation.

XIII. Profil du fournisseur de services

- Le prestataire de services doit avoir une expérience avérée en évaluation et suivi des activités de projet et doit répondre aux conditions suivantes :
- 3 expériences dans l'évaluation de projets environnementaux et de développement durable.
- 5 ans d'expérience en gestion des écosystèmes terrestres, marins et côtiers.
- Maîtrise de la cartographie, de la manipulation d'équipements tels que les drones, le GPS et les logiciels SIG, ainsi qu'une solide connaissance des méthodes d'évaluation participative et de l'analyse des données.
- Capacité à collaborer avec des acteurs locaux.
- Avoir une bonne connaissance des domaines d'intervention.

XIV. Durée du conseil

La mission d'évaluation est prévue sur une période de 10 semaines à partir de la signature du contrat.

Calendrier des livrables

	Livrable 1	Livrable 2	Livrable 3	Livrable 4
Livrable	Rapport de cadrage	Présentation orale et discussion des résultats	Elaboration du rapport final	Soumission rapport final
Échéance	2 semaines après la signature du contrat	7 semaines après la signature du contrat	9 semaines après la signature du contrat	10 semaines après la signature du contrat

XV. Conditions de paiement

Le prestataire de services recevra une somme forfaitaire par livrable, somme qui inclura tous les coûts liés aux tâches qui lui sont confiées et dûment justifiés dans le dossier de l'offre financière. Le paiement sera effectué en plusieurs versements :

- 40 % après validation du **livrable 1**
- 60 % après soumission et validation du **livrable 2**

Note : Veuillez également noter qu'il n'y aura ni ajustements de coûts ni jours supplémentaires liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation des travaux pouvant survenir après la conclusion du contrat. Cependant, vous pouvez contacter le projet à l'adresse électronique procurement-haiti@jphro.org pour obtenir des précisions jusqu'à **27 janvier 2026**.

XVI. Documents de proposition à soumettre

Le cabinet de conseil ou le cabinet de conseil doit soumettre les documents ci-dessous :

- Curriculum vitae et diplôme universitaire
- Preuve d'un cabinet de conseil similaire
- La proposition technique pour le cabinet de conseil comprend un plan de travail détaillé ainsi qu'une méthodologie rigoureuse, définissant les approches et outils à utiliser pour chaque tâche afin de guider l'évaluation.
- Offre financière
- Licence/certificat d'entreprise.

XV. Date limite de soumission et adresse

Les parties intéressées sont priées de soumettre leur proposition au plus tard le **05 février 2026 à 11h59 PM (heure locale)**, soit par courriel à procurement-haiti@iphro.org ou à l'adresse suivante : **Bourjolly 2, Route de l'aéroport, à proximité de l'hôtel Flaming House, Haïti.**

Nous encourageons vivement les candidatures des femmes.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les prochaines étapes.